



-008-

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU MARDI 23 JANVIER 2018**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 23 janvier 2018 à 19 h 00, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : Marie-Josée Plante – Marc-André Mathieu – Josée Busque
Philippe Couture – Carl Gilbert

ABSENT : André Longchamps

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-01-018

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2018-01-019

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ADOpte LE RÉGLEMENT 2017-128 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 (POUR
ANNULER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION 2017-12-365)**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code Municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2018;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des prévisions des dépenses, des revenus et des affectations qu'il juge essentiels au maintien des services municipaux de même qu'à l'équilibre du projet de budget pour l'exercice fiscal 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Longchamps à la séance régulière du conseil tenue le mardi 5 décembre 2017;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de notre municipalité ont été déposées et soumises aux questions et commentaires des contribuables intéressés avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce adopte le règlement portant le numéro 2017-128 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018;

Que le budget 2018 de notre municipalité au montant de 3 313 900,00 \$ (trois millions trois cent treize mille neuf cents dollars) soit accepté tel que figurant au



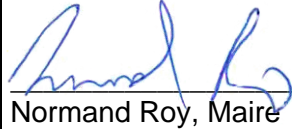
-009-

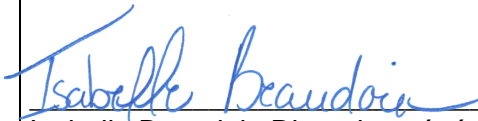
document détaillé remis précédemment à tous les membres du conseil, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;

Que le document explicatif du budget soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité par l'entremise du bulletin d'information du Comité de promotion industrielle de Saint-Éphrem.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levé. Il est 19 h 02.


Normand Roy, Maire


Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière